

Montreuil,  
le vendredi 15 juillet 2022

**Émetteur :** Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

**Signataires :**

Mesdames, Messieurs les Directeurs des organismes de Sécurité sociale

**Objet :** Actualisation au 1er juillet 2022 du classement des organismes du Régime général de Sécurité sociale

Madame, Monsieur le Directeur,

Le Protocole d'accord du 22 juillet 2005 relatif à la classification des emplois et au dispositif de rémunération des personnels de direction prévoit en son article 1.2 une procédure annuelle d'actualisation du tableau de classement des organismes du Régime général de Sécurité sociale.

Conformément à ces dispositions, les Caisses nationales ont transmis à l'Ucanss les données permettant de dresser les tableaux actualisés de la répartition des organismes dans chaque catégorie au 1er juillet 2022. Ces tableaux ont été approuvés par le Comité exécutif de l'Ucanss, lors de sa séance du 6 juillet 2022.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Raynal Le May

Directeur

Document(s) annexe(s) :

- Annexe - Actualisation au 1er juillet 2022 du classement du régime général de la Sécurité sociale